

FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE NATIONALE



LIGUE EST

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

LIVERDUN (54)

29 JUIN 2021



TABLE DES MATIERES

1.	PARTICIPANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
1.1.	ÉLECTEURS	3
1.2.	COMITE DIRECTEUR	3
1.3.	INVITES	3
2.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
2.1.	QUORUM	3
2.2.	BUREAU DE VOTE	4
2.3.	PREMIERE RÉOLUTION.....	4
3.	INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE EST.....	4
4.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 FEVRIER 2020	4
4.1.	DEUXIÈME RÉOLUTION	4
5.	RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE GENERAL.....	5
	BILAN 2020 : UN BON DEPART PUIS LA CRISE !	5
	BILAN DE LA PREMIERE MANDATURE DE LA LIGUE EST 2017-2020 : PSCHITT ,.....	5
	BILAN 2003-2020 : QUE DE CHANGEMENTS !	7
	CONCLUSION	9
6.	RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL.....	10
7.	RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES	15
8.	QUITUS	15
8.1.	TROISIÈME RÉOLUTION	15
9.	AFFECTATION DU RESULTAT.....	15
9.1.	QUATRIÈME RÉOLUTION	15
10.	APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL	16
10.1.	CINQUIÈME RÉOLUTION	16
11.	MODIFICATIONS STATUTAIRES ET REGLEMENTAIRES.....	16
11.1.	BUT ET COMPOSITION	16
11.2.	SIXIEME RESOLUTION	16
11.3.	L'ASSEMBLEE GENERALE	17
11.4.	SEPTIEME RESOLUTION	17
11.5.	LE COMITE DIRECTEUR	17
11.6.	HUITIEME RESOLUTION	18
11.7.	LE COMITE DIRECTEUR	18
11.8.	NEUVIEME RESOLUTION	18
11.9.	LE PRESIDENT.....	19
11.10.	DIXIEME RESOLUTION	19
11.11.	LE BUREAU DE LA LIGUE	19
11.12.	ONZIEME RESOLUTION	19
11.13.	SURVEILLANCE ET PUBLICITE	20
11.14.	DOUZIEME RESOLUTION	20
11.15.	COMPETENCES DE LA LIGUE, DES COMITES ET DES ASSOCIATIONS	20
11.16.	TREIZIEME RESOLUTION	20

11.17	INSTANCES DE LA LIGUE ET FONCTIONNEMENT REGIONAL	20
11.18	QUATORZIEME RESOLUTION	20
11.19	INSTANCES DE LA LIGUE ET FONCTIONNEMENT REGIONAL	21
11.20	QUINZIEME RESOLUTION	21
11.21	INSTANCES DE LA LIGUE ET FONCTIONNEMENT REGIONAL	21
11.22	SEIZIEME RESOLUTION	21
12.	RENOUVELLEMENT DE L'ENSEMBLE DU COMITE DIRECTEUR.....	22
12.1.	SCRUTIN N° 1 (24 poste) : MEMBRES ORDINAIRES	22
12.2.	SCRUTIN N° 2 (1 poste) : REPRESENTANT DU CORPS MEDICAL	22
12.3	SCRUTIN N° 3 (1 poste) : REPRESENTANT DES JUGES ET ARBITRES.....	22
12.4	SCRUTIN N° 4 (1 poste) : REPRESENTANT DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE LIGUE.....	23
12.5	SCRUTIN N° 5 (1 poste) : REPRESENTANT DES ENSEIGNANTS D'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE TITULAIRE D'UN DIPLOME TEL QUE DEFINI A L'ARTICLE L212-1 DU CODE DU SPORT.....	23
12.6	REPRÉSENTATIVITE FÉMININE AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR	23
12.7	REPRÉSENTATIVITE DES RETRAITES AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR	23
12.8	REPRÉSENTATIVITE DES EXTERIEURS AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR.....	23
13.	ELECTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE EST DE LA FSPN	24
13.1	ELECTION DE LA PRESIDENCE AU COMITE DIRECTEUR	24
13.2	ELECTION DE LA PRESIDENCE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	24
13.3	ELECTION DU BUREAU DE LA LIGUE PAR LE COMITE DIRECTEUR	24
13.4	REPRESENTATIVITE FEMININE AU BUREAU DE LA LIGUE	24
14.	ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES.....	25
15.	TARIF DE LA COTISATION RÉGIONALE	25
15.1	DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION	25
16.	INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA FSPN	25
17.	INTERVENTION DES PARTENAIRES FEDERAUX	25
18.	CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	26

1. PARTICIPANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.1. ÉLECTEURS

Présents : DUSCONI Thierry, HAIMERY Hervé, LEMOINE Stéphane, LERAT Jérôme, MAIRE-SAMUEL Eliane, MARCHAL Patrick, MARCONATO Christophe, NARDO Adrien, PAULIN Magali, PIERRE Arnaud, RAVIER Mathieu, REYSZ Cédric, ROUH Olivier, SPRIMONT Jean-Paul & VIVOT Pauline.

Excusé : REIN Christophe.

1.2. COMITE DIRECTEUR

Présents : BAUER Georges, BON Céline, COSTA Frédéric, GAGNEPAIN Marie, GLORIAN Philippe, LACOUR Romain, LUTHI Michel, MANTEY Gilles, PARISON David, PAULIN Magali, PFUND Emmanuel, ROGGERO Michel, SCHOUMACHER Cédric, TURPIN Chantal, & WUHLIN Denis.

Excusés : BARION Charles, BARROSO-RODRIGUES David, BRICE Kevin, CHOULET Jonathan, EFE Aurélie, FESSARD Catherine, HONORE Bruno, HUGUET-RAIWISQUE Sonia, LAUPER Stéphane, MUNIER Alexandre, SIEBERT Hervé & VUITTENEZ Jocelyn.

Absent : DEY Christophe.

1.3. INVITES

Présents : AUTEVILLE Marilynne (BFM), BLAZY Xavier (candidat à l'élection au CD), BOERINGER Sabrina (MGP), BRIAND Jean-François (directeur général de la FSPN), CHABRIER Marlon (Intérale), CHAHID Sofyane (GMF), CHARLES Magalie (GMF), COCHET Didier (assesseur bureau de vote), DELSAUX Dominique (MGP), ELIE Graziella (candidat à l'élection au CD), GUIDOT Nicolas (assesseur bureau de vote), IMBERT Laurent (directeur financier de la FSPN), JACQUIN Pascal (candidat à l'élection au CD), LAPOINTE Romuald (vérificateur aux comptes), LEGRAND Mélodie (BFM), MARC Philippe (président bureau de vote), MARY Romain (responsable animation et développement territorial), ROUSSELOT Frédéric (candidat à l'élection au CD), RUF Baptiste (candidat à l'élection au CD), TASSERIT Richard (BFM), THOMAS Aurélie (GMF) & WEYER Thierry (candidat à l'élection au CD).

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2.1. QUORUM

A 09h30 : Accueil des électeurs : remise du matériel électoral et émargement.

Corps électoral : 16, représentant 63 voix
Collège électoral : 15, représentant 59 voix
Nombre d'électeurs absents : 1

En application de l'article 9 des statuts, les représentants des associations sportives affiliées à la fédération, élus en assemblée générale des comités régionaux, sont porteurs de voix comme suit :

CODE GS	COMITES REGIONAUX	TOTAL DES VOIX	TOTAL DES DELEGUES
01051	Comité régional Bourgogne Franche Comté	27	8
01052	Comité régional Grand Est	36	8
	TOTAL	63	16

- Quorum pour les approbations, décisions et élections : 32 voix (moltié du corps électoral)
- Quorum pour les modifications statutaires : 11 électeurs et 42 voix (deux tiers des membres présents représentant au moins les deux tiers des voix).

Les deux quorums étant atteints, les travaux de l'assemblée générale débutent à 10h00.

2.2. BUREAU DE VOTE

Gilles MANTEY, secrétaire général, propose à l'assemblée générale extraordinaire la constitution du bureau de vote comme suit :

Président :	MARC Philippe
Assesseurs :	COCHET Didier & GUIDOT Nicolas

2.3. PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale constituante approuve la constitution du bureau de vote.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

3. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE EST

« Je voudrais tout d'abord vous remercier de vous être déplacés jusqu'à Liverdun (54) pour ce moment démocratique que représente une assemblée générale de ligue. L'année passée a été compliquée et difficile à vivre pour chacun d'entre nous et nous sommes à présent tous heureux de retrouver un fonctionnement quasi normal de nos activités. Nous tenons avec les permanents de la ligue à organiser cette réunion en présentiel pour lui donner une saveur plus conviviale car pour avoir récemment assisté à quelques réunions en visio, le côté pratique prend nettement le pas sur le côté relationnel. Aujourd'hui, vous devrez élire un nouveau comité directeur et un nouveau président comme nos statuts nous y obligent. Je ne suis pas candidat à une nouvelle présidence pour raisons personnelles et professionnelles car de beaux projets m'attendent et je ne sais pas faire les choses à moitié et je préfère donc céder la place à quelqu'un de plus disponible. Néanmoins comme Gilles me l'a demandé, je postulerai à un nouveau mandat au sein du comité directeur.

Je laisserai Jean-Francois Briend du siège fédéral vous expliquer la nouvelle gouvernance de nos instances tant nationale que régionales et les répercussions que celles-ci auront sur nos permanents de ligue.

Je vous souhaite donc une belle assemblée générale et de bons travaux. »

Michel ROGGERO
Président de la ligue

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 FEVRIER 2020

4.1. DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2020.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

5. RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Chers amis sportifs.

J'ai pour habitude chaque année de trouver un particularisme à mon rapport moral, notamment pour tenter de capter plus encore l'attention de notre auditoire, mais cette fois pour le coup c'est vraiment le cas puisque cette assemblée générale devra valider de nouveaux statuts en accord avec ceux de la fédération notamment sur la nouvelle gouvernance de celle-ci et de ses organismes déconcentrés. Les premiers effets de cette réforme organisationnelle concernent directement les permanents de ligue puisque les postes de secrétaire général et trésorier ne seront plus électifs. Ce seront donc des bénévoles qui tiendront dorénavant les rênes de la ligue aidés en cela par 3 cadres techniques par ligue qui seront directement mis à disposition par la FSPN.

Outre la crise sanitaire qui aura bien évidemment perturbé notre fédération et notre ligue avec l'arrêt de nos activités, la fermeture des salles de sports de nos associations et donc indéniablement d'une baisse drastique de nos licenciés, l'année 2020 est la dernière année de la première mandature de notre ligue Bourgogne France Comté – Grand Est devenue depuis la ligue Est, ce sera donc également ma dernière année de secrétaire général et mon dernier rapport moral.

Ce rapport sera donc un bref retour sur une année particulière, sur la première mandature de cette nouvelle ligue mais également sur 18 années de secrétariat général me concernant.

BILAN 2020 : UN BON DEPART PUIS LA CRISE !

J'évacuerai assez rapidement le particularisme de cette année 2020 avec la crise sanitaire, le confinement du printemps entraînant la fermeture de l'ensemble des salles de sports de nos associations et les petites fenêtres de tir qu'auront été les deux premiers mois de l'année puis la rentrée de septembre jusqu'au nouveau confinement de l'automne pour l'organisation de nos activités régionales.

Difficile de motiver la prise de licence lorsqu'au niveau local tout est bloqué et que les activités régionales sont réduites des %, 27 dates pour les deux comités régionaux et la ligue contre 94 en 2019 ! Je voudrais profiter de ces chiffres pour saluer le travail de Manu & Romain qui auront maintenu le cap durant l'automne en gérant et en allant sur l'ensemble des 15 manifestations sportives organisées durant cette période aussi bien pour le comité régional Grand Est que pour celui de BFC puisque Romain et moi avons quelques soucis de santé à cette époque...

Les licences auront donc connu une baisse conséquente de 3248 à 2181 (-32,85%) alors que le début d'année avait été très encourageant puisque la 2000ème licence avait été validée le 6 mars !!

Les 8 mois suivants n'auront permis la validation que de 181 licences supplémentaires !

Au niveau national, seuls deux championnats se sont déroulés, le cross-country et le tennis de table où nous avons envoyé deux belles délégations dont seule celle des coureurs est revenue avec des médailles (2 en argent pour Chantal TURPIN et Kamel BENCHAREF et la bronze par équipe féminine uniquement avec des masters...). Le championnat de France qui devait être organisé par la ligue Est a été annulé pour faute de neige aux Fourgs le 30 janvier 2020.

Ces baisses de rendez-vous sportifs régionaux et nationaux auront néanmoins permis de bénéficier d'une manne budgétaire supplémentaire inhabituelle gonflée par des subventions exceptionnelles de nos partenaires de la GMF et d'Intérieure qui auront permis l'achat de matériel de musculation pour 23 de nos associations sportives pour un montant total de 19 789,54€ et l'équipement de 7 CRS de la zone par une cage de cross-training pour une valeur approximative de 9 000€/cage.

BILAN DE LA PREMIERE MANDATURE DE LA LIGUE EST 2017-2020 : PSCHITT ,

Le 3 février 2017, les ligues BFC et Est fusionnaient pour devenir une nouvelle ligue supra régionale dénommée dans un premier temps ligue Bourgogne Franche Comté – Grand Est...renommée lors de l'AG 2018 ligue Est conformément à la zone de défense et le SGAMI sur laquelle elle est implantée. Durant ces quatre années, la ligue Est aura obtenu deux fois les 3 critères fédéraux (2017 et 2019) et deux fois seulement ceux concernant le taux de féminisation et de pénétration au sein de la population policière (2018 et 2020), soient 10 critères sur 12 possibles ce qui, sur cette mandature, place la ligue Est au premier rang national.

En terme de licences stricto-sensu, l'addition des licenciés des deux ex ligues régionales en 2016 portait leur nombre à 2924 licences. Ce chiffre a été en constante augmentation jusqu'à 2020 et la crise sanitaire pour arriver à 3248 licences en 2019, le corona virus aura eu raison de cette belle progression. Au niveau des comités régionaux, en 2017 le CR Grand Est représentait 61,96% des licences, 65,25% en 2020, après 64,01% en 2018 et 62,56% en 2019 mais sur les premiers mois de 2021, le CR BFC s'en tire nettement mieux en représentant plus de 40% des licences à cette heure.

Trois associations ont rejoint la ligue Est durant cette mandature, AS PAF Metz-Moselle en 2017, AS Reims 17 en 2018 et ASP Thionville en 2019, les deux premières sont un franc succès tant au niveau des licences que des activités proposées, la plus récente a du mal à exister depuis le départ du commissaire qui avait relancé le sport au sein de ce service. Dans le même temps, 5 associations ont mis la clé sous la porte : l'ASP des Ardennes, l'ASP Châlons-en-Champagne, l'ASP Toul, l'ASPJ Strasbourg et le CD 54. Trois autres sont actuellement en sommeil, l'ESP Charleville-Mézières, l'ASP Conflans-en-Jarnisy et l'ASP Le Creusot. Autant dire que le maillage fédéral sur nos deux régions est de moins bonne qualité qu'à la création de notre ligue puisque nous sommes passés de 51 associations locales à 46 !!! Mais, dès ce 3 février 2017, j'avais signalé qu'il serait difficile d'assurer une présence régulière sur 18 départements et 2 régions représentant une superficie plus grande que des pays comme l'Autriche ou la Hongrie à 4 permanents et avec un véhicule et demi....Il nous faut régulièrement régler des nuits d'hôtel pour assurer une présence de la ligue sur des activités sportives aux 4 coins de celle-ci, représentant 1/5 du territoire national métropolitain ! Néanmoins, durant ces 4 saisons sportives, la ligue et ses comités auront proposé 253 événements et auront fait se déplacer 8527 sportifs sur ceux-ci.

352 des meilleurs d'entre eux auront représenté la ligue Est au niveau national sur 33 championnats de France s'étant déroulés sur la période pour 39 médailles (10 or, 12 argent et 17 bronze), un seul titre par équipe, celui de volley-ball en 2018 qui était en fait le 3ème consécutif pour les joueurs issus de l'ancienne ligue Est ! La ligue Est aura participé au calendrier national avec l'organisation de 5 championnats de France (rugby en 2017, judo en 2018, cyclisme et triathlon en 2019 et ski de fond en 2020).

Toutes les disciplines historiques (sports co, courses à pied, cyclisme, tir...) sont toujours régulièrement organisées, quelques nouveautés tendent à trouver leur place notamment dans le cadre de la lutte contre les risques psycho-sociaux avec des journées autour de la marche, du canoë ou des journées féminines dédiées à des collègues qui ne seraient sans doute pas venus sur des événements jugés trop sportifs ou trop élitistes.

Ces diverses activités mais également celles effectuées localement quasiment à part égale (44 en compétition ligue, 59 en entraînements locaux) ont engendré 103 blessures en service pour 979 jours initiaux d'arrêt maladie.

L'équipement de la ligue et des comités régionaux en pistolets laser et en cible adéquat mais également la mise en place du challenge des écoles ont rapidement fait de cette discipline du combiné polycycle un événement indispensable au calendrier sportif annuel.

Dans le cadre de la convention des objectifs et de moyens avec le ministère de l'intérieur, la FSPN doit promouvoir la police nationale au travers ses activités. La ligue Est aura respecté ces engagements fédéraux en pérennisant ce genre de manifestations comme les trails de Mitzach (68) ou de Semur-en-Auxois (21), les 10 kilomètres de Beaune (21) ou la Caldénacienne (54) mais également par l'organisation d'un championnat de France de triathlon sur une épreuve civile à Dienville (10) ou la participation à de nouvelles épreuves comme le trail des Forts à Besançon (25), le semi-marathon et la course de la Saint-Nicolas à Nancy (54) voire à des événements ponctuels comme le centième anniversaire de la Sedan-Charleville (08) ou quelques sauts commémoratifs par notre équipe régionale de parachutisme.

Matériellement parlant et outre le matériel de tir laser, la ligue se sera vue doter par la fédération de deux tentes et de deux murs publicitaires qui mis en place justement sur nos participations « civiles » ont vite fait de nous identifier et de créer un point de rassemblement pour nos compétiteurs. Nos goodies et nos textiles remplissent notre réserve à la 39 que nous occupons également avec les deux véhicules 9 places que le CR Grand Est a récupérés, le premier en 2017 réformé par la DZ PAF et le second offert contre remise en état par le CLJ Nancy en 2019. Dommage que le SGAMI ne soit pas aussi bienveillant avec nos véhicules administratifs vieillissants et même mis au rebut concernant celui de BFC...

Enfin au niveau humain, la mise en place des CTL en 2017, en nommant parfois un duo pour ne pas léser un candidat déjà en place dans sa ligue précédente, trouvera son épilogue dans la prochaine mandature où le nouveau comité directeur sera en charge de renouveler l'ensemble des CTL mais cette fois en ne nommant qu'un technicien par discipline.

Le comité directeur aura également connu quelques soubresauts puisque seulement 20 des 27 élus en 2017 occupent encore leur poste à ce jour au gré des mutations et des départs en retraite. Le changement principal a bien entendu été le départ de notre président Christian Lajarrige pour la région parisienne le 20 juin 2019 et son remplacement par Michel Roggero qui nous aura maintenu la même confiance en amenant sa touche personnelle dans la création d'une fiche de service pour les responsables d'animation territoriale et dans la tenue des réunions.

J'aimerais justement terminer ce paragraphe sur la mandature 2017-2020 en saluant comme il se doit le départ à la retraite le 11 mars 2020 de notre ami Pascal Jacquin qui fraîchement élu l'année précédente secrétaire général de la ligue BFC a accepté le poste de responsable d'animation territoriale avec son ancien trésorier Romain pour faire vivre ce comité régional BFC au quotidien sans vraiment en avoir le titre. Merci à toi Pascal d'avoir relevé ce challenge, merci à toi de m'avoir toujours communiqué les chiffres nécessaires à mes stats, merci à toi de nous avoir fait vivre chacun des événements du CR BFC comme si nous y étions au travers tes articles que nous attendions frénétiquement pour y découvrir une nouvelle anecdote et ta superbe plume !

Ciao amigo !!!

13 juin 2003, une autre époque, un jeune bénévole de l'AS CRS 39 devient secrétaire général de la ligue Est en succédant à Jean-Pierre Thévenot qui fait valoir ses droits à la retraite. La FSPF comptait encore 14 ligues, dont 5 en Ile de France avec l'ENSOP, et venait de se voir attribuer un budget de fonctionnement pour rembourser directement les frais de séjour et de transport à ses licenciés.

Footballeur, il est normal que ma première création aille vers cette discipline avec la mise sur pied d'un championnat régional de futsal dont la première finale se déroule le 26 novembre 2003 à Wolppy (57). Celle-ci est l'aboutissement de trois phases régionales éliminatoires auxquelles 21 équipes ont participé, les 4 premières équipes de chaque poule sont qualifiées en finale. 18 ans plus tard le principe reste inchangé. Le palmarès retiendra que le premier champion régional de futsal soit la CRS 23 de Charleville-Mézières.

Utilisant régulièrement la messagerie personnelle professionnelle dans mon emploi précédent, je sollicite la création d'une adresse dédiée à la ligue Est et je régularise l'utilisation de celle-ci pour les inscriptions à nos événements sportifs. La ligue s'équipe d'un nouveau PC pour recevoir cette messagerie et d'un appareil photo numérique.

En 2004, création des régionaux de badminton à Strasbourg (67) sur proposition de Rémy Lauffenburger, de course d'orientation aux Vieilles Forges (08) sur proposition de Thierry Montreuil, de beach-volley à Pont-à-Mousson à mon initiative et relance du rugby avec un regroupement à Mulhouse (68) encadré par Jacques Bardelmann.

La ligue Est continue sa modernisation avec l'achat d'un PC portable pour avoir le listing de ses licenciés en permanence et la saisie des résultats sur nos événements sportifs.

En 2005, avec la première réforme territoriale de la FSPF, la ligue Est récupère le département de l'Aube et ses deux associations sportives. En compagnie d'Alex Munier, nous essayons de mettre sur pied une épreuve de roller qui malheureusement ne verra pas le jour faute de participants et cela deux années de suite. Le calendrier sportif de fin d'année est perturbé par l'arrêt des compétitions suite aux événements dans les banlieues.

Jean-Louis Tonneller succède à Jean-Pierre Jolly, qui décédera malheureusement subitement l'année suivante, à la présidence de la ligue Est. Elu lors de cette même assemblée générale en février, Eric Boschetti prend ses fonctions de trésorier général courant septembre après une dernière saison à St-Jean de Monts (85), je souffle un peu après quasi une année à tenir seul la barre de la ligue !

En 2006, la ligue Est participe à une compétition internationale de natation-sauvetage à Echternach (Luxembourg) pour les 20 ans de l'ESPNGD en compagnie de sélection belge, allemande, suisse, italienne et bien sûr luxembourgeoise. Avec l'arrivée d'Eva Mandra sur notre ligue, le premier championnat régional d'équitation a lieu à Neuwiller-sur-Fave (88). La seizième édition se tiendra en septembre prochain aux écuries du Saulcy à Damelevières (54)...D'autres sports font leur retour sur le calendrier régional notamment grâce au travail de leur CTL, deux sports comme le basket-ball à Gelsolsheim avec Florent François et le handball à Nancy (54) mais également la natation-sauvetage à Thionville (57) avec Vincent Chudy, bien influencé par Eric qui comme moi auparavant met sa discipline en avant ! Les organisations communes avec la ligue BFC se régularisent (golf, parcours sportif de tir de Poise, VTT...)

Le 1er octobre 2006, bien avant la fédération, le site internet de la ligue Est reçoit ses premières visites. Après de nombreuses demandes en interne, la création d'une ligne extérieure dans notre bureau du SGAP à Riberpray, la création d'un nom de domaine chez Free et une collaboration de plusieurs semaines avec la DZ SIC et notamment de M. Konovaloff, notre bébé informatique voit le jour !

En 2007, la ligue Est compte 3 sportifs de haut-niveau dans ses rangs : Sonia HUGUET (cyclisme), Jenny RITZ (water-polo) et Hakim ABDELAOUI (boxe française).

En 2008, grâce une nouvelle fois à Thierry Montreuil, le bike and run voit sa première édition se disputer à Etrepigny (08), 20 équipages en sont et utilisent pour la première année les exemptions sportives pour solliciter un détachement.

Arrêt de « Est Sport Police » en août après le numéro 40 qui faisait double emploi avec le site.

En 2009, Mme Isabelle Sire-Ferry est élue présidente de la ligue Est. Paul Payet lance le premier régional de snowboard-cross sur les installations du Lac Blanc (68), durant 3 ou 4 années cette épreuve réunira une dizaine de snowboarders jusqu'au départ de Paul dans un service spécialisé. Dans le même temps, la ligue organise en collaboration avec l'ASP Nancy et son président Michel Luthi, le premier tournoi régional de sixte à Laxou (54) et relance la pétanque sur les installations du club Sainte-Barbe à Freyming (57) à l'initiative de l'excellent président Jean-Claude Cerny !

Mais le grand chambardement de cette année 2009 est sans nul doute le déménagement du siège de la ligue de Riberpray à la CRS 39. Merci à Jean-Louis Tonnelier, avant son départ à la retraite, et Jean-Michel Barbero-Tribout, commandant de la CRS 39, d'avoir répondu favorablement à la demande de rapprochement des Nancéiens que nous sommes avec Eric.

En 2010, la FSPF fusionne avec le CMPN pour devenir la FSPN, 2 motards intègrent le comité directeur de la ligue Est. La modernisation continue au niveau administratif, deux nouveaux PC portables, et du secourisme, achat d'un défibrillateur mis à disposition de la 39 en dehors des événements sportifs sur lequel nous l'emportons.

En 2011, la ligue Est participe aux 25 ans de l'ENSPGD à Rodange (Luxembourg) à l'invitation de son président Roger Steg. Le comité directeur vote une participation de 10€/jour et par compétiteur sur les regroupements des équipes régionales...nous perdrons quelques profiteurs !

La ligue va de l'avant et se dote d'un chronométrage électronique pour environ 10 000€ et d'un nouvel appareil photo numérique pour une meilleure qualité de photo sur son site Internet.

Le 10 septembre 2012, l'équipe de la ligue Est accueille un nouveau chargé de communication en la personne de Romain Lacour suite à son agression en service le 2 mars de la même année.

En 2013, la ligue Est subit quelques soubresauts dans son organisation puisque Mme Sire-Ferry démissionne le 1er octobre après sa réélection à la présidence de la ligue quelques mois plus tôt. L'intérim jusqu'à l'assemblée générale 2014 est assuré par Georges Bauer puis Michel Luthl.

Sportivement, l'année est belle, le championnat de France Police de marathon disputé sur le marathon de la mirabelle de Metz (57) est un succès et surtout notre équipe régionale de football se hisse en finale après avoir disputé 3 rencontres à Marcel Picot. Malheureusement la finale à Wasquehal (59) sera un véritable revers avec une défaite 4 à 0 !!!

En 2014, Eric et son association de l'ALNAS organisent 2 stages de secourisme brevetant au PSC 1 pour 14 de nos licenciés.

Comme chaque année le renouvellement des équipements de nos sélections régionales se poursuit avec le ski de fond et le volley-ball féminin en 2014.

En 2015, les suspensions des activités de la FSPN du 7 janvier au 16 février suite aux meurtres de Charly Hebdo puis à compter du 14 novembre après les attentats des terrasses parisiennes entraînent une baisse de licences pour notre ligue, la première après 8 années en hausse. Néanmoins la ligue décroche tout de même 2 critères fédéraux sur 3 ce qui sera dorénavant un minima !

Les nouveaux équipements iront cette année pour nos féminines, les joueuses et les footballeuses.

La fédération crée un site internet sur lequel chaque ligue possède sa page dédiée. Dans un premier temps, nous alimenterons ce nouveau site et l'historique pas des copier-coller pour finalement laisser tomber celui de la ligue Est en fin d'année. Romain fait dorénavant vivre une page Facebook, plus réactive et plus suivie qu'un site traditionnel.

En 2016, l'année commence par cette suspension des activités sportives depuis le 14.11.2015, un aménagement est mis en place le 1er février mais la levée totale de la suspension ne s'opère que le 26 juillet !

Le 18 novembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire de la FSPN vote une nouvelle réforme territoriale qui induit la fusion des ligues Bourgogne Franche Comté et Est le 3 février 2017 !

Encore quelques chiffres :

- 19 championnats de France, coupes de France ou assemblée générale organisés sur cette période, seuls les départements de la Haute Marne et de la Meuse n'auront pas été visités à ces occasions sur les 10 que comptaient notre ligue,
- la ligue Est aura organisé le déplacement d'au moins 172 sélections régionales (13/an) pour participer à un championnat de France Police, certainement plus puisque certaines disciplines à cette époque disputaient leur championnat national sur plusieurs journées de qualification puis de phase finale,
- 2170 compétiteurs (166/an) ont participé à ces épreuves nationales en y glanant 224 médailles (54 en or, 83 en argent et 87 en bronze),
- 17511 compétiteurs (1347 de moyenne/an) auront tenté de décrocher un des 503 titres régionaux décernés (39/an),
- 1246 licenciés (113/an) auront participé à un regroupement d'une sélection régionale entre 2006 et 2016,
- mises en place en 2008, 17091 exemptions sportives auront été délivrées jusqu'en 2016,
- la ligue Est, ancienne mouture, aura validé 242 dossiers accident (depuis juillet 2007) occasionnant 2070 jours initiaux de congé maladie à ces blessés.
- en 2003 la ligue Est comptait 1347 licenciés, en 2014 dernière année de fonctionnement normale de celle-ci (sans suspension d'activité), il y en avait 2187,
- lors de l'assemblée générale 2004 de la ligue Est, les caisses avaient un solde créditeur de 7 394,79€, à la création du comité régional Grand Est, celles-ci affichaient des fonds propres à hauteur de 49 145,37€,
- en 2004 mon power-point comptait 26 vignettes en 216 ce dernier en avait 76 !

Je pense que durant cette longue litanie de chiffres et cette chronologie de la première vie de la ligue Est, j'aurai perdu quelques-uns d'entre vous, mais il me tenait à cœur de citer une majorité des noms des personnes qui m'ont aidé à faire vivre ce mouvement de policiers sportifs qu'ils aient été présidents de ligue, d'association, membres du comité directeur, CTL ou tout simplement organisateurs ou licenciés !

Allez, un dernier prénom et un ultime chiffre : Eric, 13 ans !

Effectivement mon ami Eric Boschetti, qui avait à l'époque recommandé ma candidature au poste de secrétaire général en tant que président de l'AS CRS 39, m'aura accompagné 13 années dans cette belle aventure de la ligue Est et de ses quelques soubresauts, mieux que quiconque, il aura su s'accommoder de mon caractère et de ma schizophrénie des stats et des chiffres participant au lancement de notre nouvelle grande ligue avant de céder son poste de trésorier général à Manu Pfund...pour, qui sait, le reprendre dans quelques instants ! L'histoire serait belle !!!

Le 3 février 2017 à la fusion des ligues Bourgogne Franche Comté et Est, j'étais assez pessimiste quant à son futur fonctionnement et notamment sur les difficultés de déplacement sur cet immense territoire et donc d'organisation de championnats pouvant réunir des sportifs venus de l'ensemble des associations sises sur cette nouvelle entité. Pour tenter de conserver un maximum de compétiteurs et donc de licenciés, nous avons tout de suite constitué deux comités régionaux exerçant l'un et l'autre sur les précédents territoires des anciennes ligues. Ainsi, chacun pouvait conserver quelques habitudes, des temps de déplacement raisonnables pour se rendre sur des événements régionaux, mais gagnait en plus la possibilité pour les plus compétiteurs de participer à deux calendriers sportifs régionaux et même à un troisième pour les finales de ligue car tel était encore à cette époque les objets principaux des ligues :

- *favoriser le développement des sports de compétition au sein de la police nationale,*
- *organiser des compétitions police dans les différentes disciplines...*
- *procéder aux sélections, en vue de la formation des équipes régionales chargées de représenter la ligue au niveau national.*

Quelques années plus tard, et sans porter de jugement sur ces nouvelles directives, la politique sportive fédérale met plus en avant d'autres objets de notre raison d'existence qui sont de :

- *développer la pratique des activités physiques et sportives au sein des associations sportives de police affiliées, en vue de préserver et d'améliorer la santé et la condition physique de ses membres,*
- *encourager toutes initiatives propres à garantir la formation physique et morale de ses membres,*
- *valoriser l'image de marque de la police nationale et de favoriser le rapprochement entre la police et la population.*

La fédération a d'ailleurs très tôt dans cette mandature mis en place le dispositif Ulysse qui récompensait la création d'une nouvelle association par la livraison d'un rameur Concept II. La crise sanitaire des derniers mois a accéléré cette mutation en, d'une part, suspendant les compétitions régionales et nationales et d'autre part en créant par le fait une manne financière pour accompagner les associations locales dans l'achat de matériel ou en livrant des cages de cross-training pour des compagnies de CRS et certains de leurs cantonnements, bien aidés en cela par nos partenaires.

L'attribution dans chaque ligue et dans chaque école de police de matériel de tir laser va également dans ce sens de développer une pratique sportive de masse et locale comme d'ailleurs l'avait souligné la consultation des licenciés FSPN sur ce qu'ils attendaient de leur fédération. Les événements du team police font d'une pierre deux coups en permettant le sport de masse pour tous puisqu'aucune sélection n'est demandée mais remplissent également la case rapprochement police/population puisque organisés sur des épreuves civiles.

Malheureusement les directives gouvernementales pour tenter de contrer la crise sanitaire ont particulièrement réduit le calendrier du team police et maintiennent encore à ce jour la fermeture des salles de sports de nos associations.

Cette fusion de nos ligues encore récente et le bouleversement dans la priorité de nos objets encore tous frais, voire incompris pour nos compétiteurs dans l'âme, se propose à nous une nouvelle réforme quant à la gouvernance de la fédération et de ses services déconcentrés. Ainsi, notre fédération ressemblera encore un peu plus à une fédération délégataire classique, gérée par des élus non rémunérés mais assistés par des cadres techniques nommés par un DTN et acceptant dorénavant retraités et extérieurs à la police nationale dans leurs instances de direction.

Pour faire court, et sans faire trop état de mes sentiments personnels sur le manque de reconnaissance et la perte de nos directives, je ne baigne toujours pas dans un optimisme béat. Néanmoins depuis presque 75 ans, la FSPN et ses permanents ont toujours su relever les différents défis proposés comme les réductions systématiques du nombre de permanents et du budget administratif, les réformes territoriales, les fusions, les démissions, les refus d'exemption, les suspensions d'activité... Pourquoi en serait-il différent cette fois-ci ?

Vive la ligue Est
Vive la F.S.P.N.
Vive la Police Nationale

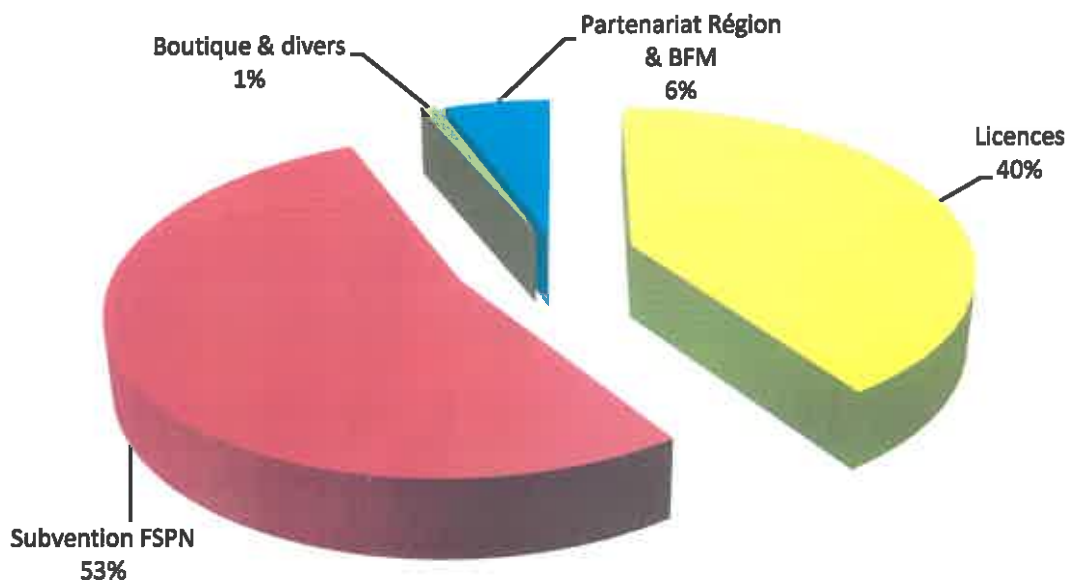
Gilles MANTEY
Secrétaire général

6. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL

Monsieur Le Président, mesdames, messieurs,

Je vais vous présenter le compte de résultat de l'exercice 2020 de la Ligue Est de la F.S.P.N. en deux points. Dans un premier temps, les recettes puis les dépenses.

> Les recettes



Le montant total des recettes est de : **96 528,70 €**

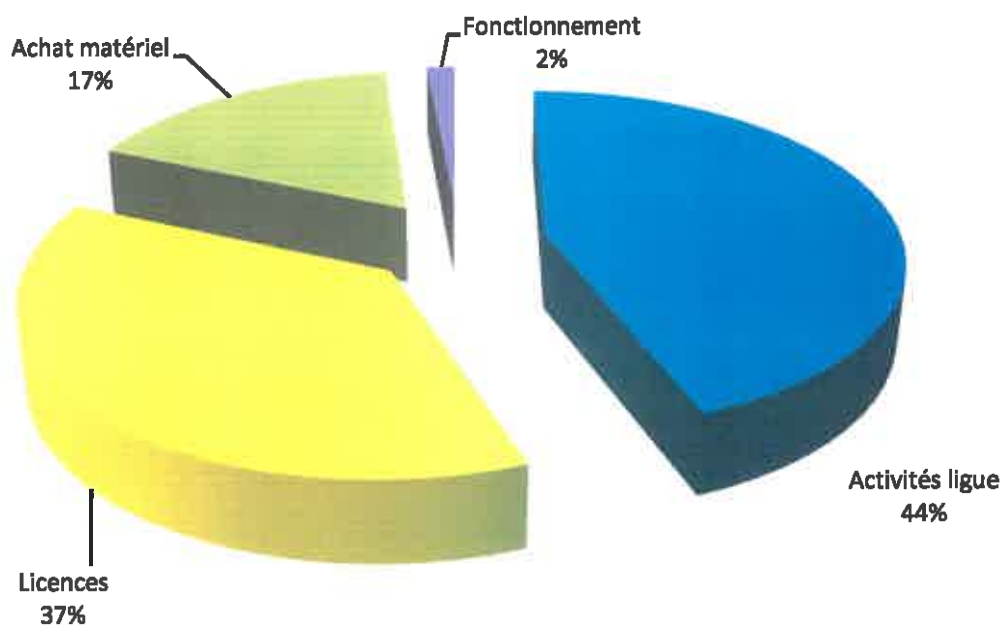
39 066,00 € de cotisations licences (40%)

51 218,50 € de subvention administrative FSPN pour les activités régionales et nationales (53%)

744,20 € de ventes boutique, participations et divers (1%)

5 500,00 € de partenariat de la BFM (6%)

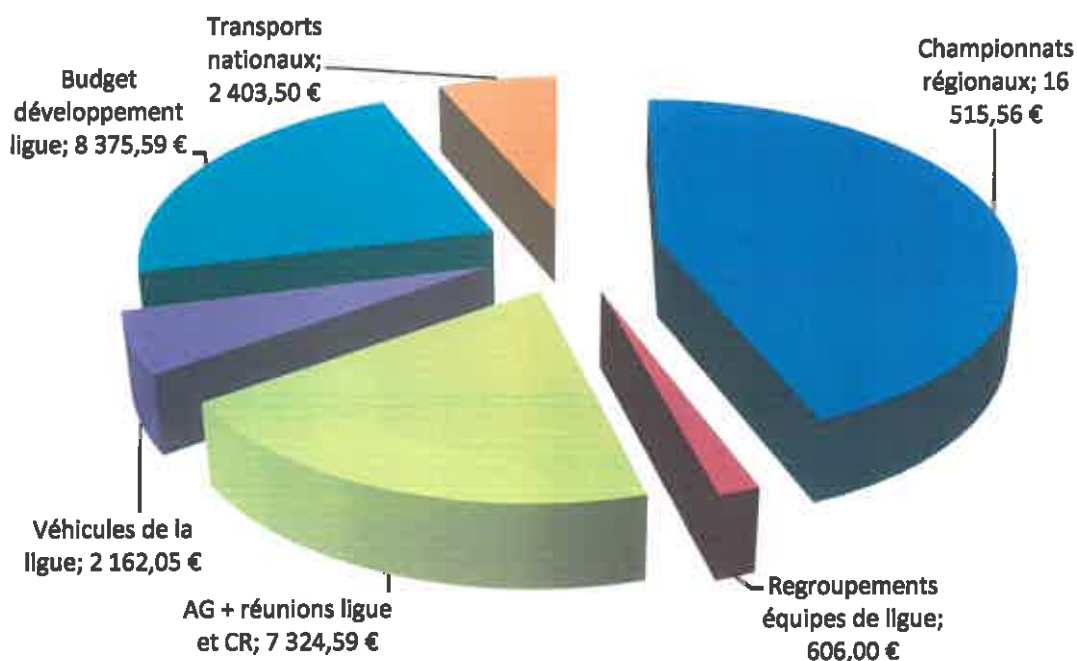
> Les dépenses :



Le montant total des dépenses est de : **84 268,92 €**

37 387,29 € pour les activités sportives de la ligue (44%)
31 276,10 € de cotisations licences reversées à la FSPN (37%)
14 348,13 € d'achat de matériel sportif (ligue et associations) (17%)
1 257,74 € pour le fonctionnement de la ligue (2%)

➤ **Les dépenses des activités sportives :**



Activités régionales :

Championnats régionaux : **16 515,56 €**
 Regroupement des équipes de la Ligue : **606,00 €**
 Réunions ligue et comités régionaux : **7 324,59 €**
 Budget développement ligue : **8 375,59 €**

Transports nationaux : 2 403,50 €

Fonctionnement des véhicules de la Ligue : 2 162,05 €

➤ **Les dépenses par discipline :**

Championnat régional de basket-ball	0 €
Championnat régional de course hors stade	0 €
Championnat régionale de cross-country et trill	3 263,54 €
Championnat régional de cyclisme	0 €
Championnat régional d'équitation	1 000,50 €
Championnat régional de football	1 827,59 €
Championnat régional de handball	698,18 €
Championnat régional de natation-sauvetage	0 €
Championnat régional de parcours sportif de tir de Police	0 €
Championnat régional de ski de fond	89,60 €
Championnat régional de tennis	43,70 €
Championnat régional de tennis de table	190,23 €
Championnat régional de tir aux plateaux	0 €

Championnat régional de triathlon	939,35 €
Championnat régional de VTT	108 €
Championnat régional de volley-ball	566,75 €
Autres championnats régionaux (biathlon, bowling, pétanque)	7 788,12 €
Regroupement équipe régional de ligue de boxe française	0 €
Regroupement équipe régional de ligue de cyclisme	0 €
Regroupement équipe régional de ligue de football	0 €
Regroupement équipe régionale de golf	463,20 €
Regroupement équipe régional de ligue de handball	0 €
Regroupement équipe régional de ligue de karaté	0 €
Regroupement équipe régional de ligue de natation-sauvetage	0 €
Regroupements équipe régional de ligue de parachutisme	142,80 €
Assemblée générale de la ligue et des comités régionaux	6 702,85 €
Comités directeurs de la ligue et des comités régionaux	0 €
Commission féminine	0 €
Commission sportive	0 €
Relations extérieures	621,74 €
Droits d'engagement	0 €

➤ **Les transports nationaux par sport :**

Transport championnat de France Police de cross-country	1 763,00 €
Transport championnat de France Police de tennis de table	406,50 €
Transport coupe de France Police de golf	234,00 €

➤ **Résultat de l'exercice :**

Les recettes et les dépenses ayant été identifiées pour l'année 2020, il me reste à vous présenter le résultat de l'exercice. Les deux budgets sont fusionnés pour donner le résultat suivant :

	Administratif	Associatif	Total fusionné
Recettes	48 875,70 €	47 653,00 €	96 528,70 €
Dépenses	48 875,70 €	35 393,22 €	84 268,92 €
Reprise solde administratif	0 €	-	-
Solde	0,00 €	12 259,78 €	12 259,78 €

Le résultat associatif de la Ligue 2020 présente un solde positif de **12 259,78 €**.

Compte de résultat synthétique :

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

LIGUE EST FEDERAT SPORTIVE POLIC

Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Solde N-1 de l'exercice

Hors simulation

Avec brouillard

CHARGES (hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	11 981		Ventes de marchandises	615	
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	5 572	
Achats d'approvisionnement	91		Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	72 167	78 781	Subventions d'exploitation	51 219	81 043
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits	39 066	
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges		2 284			
Charges financières					
TOTAL (I)	84 238	81 064	TOTAL (I)	96 472	81 043
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	31		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	57	21
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	84 269	81 064	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	96 529	81 064
BENEFICE OU PERTE	12 260				
TOTAL GENERAL	96 529	81 064	TOTAL GENERAL	96 529	81 064

Bilan synthétique

BILAN SYNTHETIQUE

Document : LIGUE EST FUSION 2020
 LIGUE EST FEDERAT SPORTIVE POLIC
 Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020
 Soldes N-1 de l'exercice

Hors simulation

	Brut	Exercice N Amortissements et provisions	Net	N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
ACTIF							
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles					Capitaux propres		
- Fonds commercial					Capital	19 820	
- Autres					Fonds de réserve		
Immobilisations corporelles					Réserves :		
Immobilisations financières					- Réserve légale		
TOTAL I					- Réserves réglementées		
					Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	5 722	
Marchandises					Résultat de l'exercice (différence de bilan)	12 260	
Avances et acomptes versés sur marchandises					Provisions réglementées		
					TOTAL I	37 808	
Créances							
Clients et comptes rattachés					Provisions pour risques et charges (PRC)		
Autres					Dettes		
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes assimilées		
Disponibilités (autres que caisses)					Avances et acomptes reçus sur commandes	37 808	
Caisses					Fournisseurs et comptes rattachés		
					Autres		
TOTAL II	37 808		37 808		TOTAL III		
					Produits assimilés disponibles (PAD)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	37 808		37 808		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	37 808	

Ventilation des comptes :

Solde de l'année : **12 259,78 €**
 Compte Société Générale : **37 807,84 €**

Je vous remercie de votre attention.

Emmanuel PFUND
 Trésorier général

7. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

En application du mandat qui nous a été délivré par l'assemblée générale du 13 février 2020 et conformément au règlement financier de la fédération, le contrôle des comptes de la ligue Est de la Fédération Sportive de la Police Nationale a été effectué ce jour dans ses locaux en présence d'Emmanuel PFUND, trésorier général de la ligue et de nous-mêmes.

Nous précisons que nous ne sommes ni membres du comité directeur de la ligue ni représentants d'une des associations sportives présentes en assemblée générale. Notre seul lien avec la ligue consiste en une cotisation individuelle.

Ce contrôle a permis de vérifier par sondage les pièces comptables enregistrées pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Notre attention s'est portée, entre autres, sur l'engagement des dépenses et leur paiement, sur la régularité des enregistrements, sur la présence de justificatifs, sur la formalisation des visas, sur le rapprochement des cotisations déclarées et encaissées ainsi que sur les fonds propres et le résultat de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été données et sur les documents qui nous ont été présentés, nous déclarons n'avoir relevé aucun élément susceptible de remettre en cause la cohérence et la sincérité des comptes annuels.

Au 31 décembre 2020, les données prépondérantes inscrites aux bilans actif et passif sont les suivantes :

Trésorerie disponible: 37 807,24 €

Fonds propres associatifs (compte, 102100) : 0 €

Résultat annuel : 12 259,78 €

Au vu de ce qui précède, nous, vérificateurs aux comptes de la ligue, émettons un avis favorable pour que le quitus soit donné aux membres du comité directeur pour le dit exercice.

Romuald LAPOINTE & Nicolas VALGALIER
Vérificateurs aux comptes

8. QUITUS

8.1. TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale adopte le rapport moral présenté par le secrétaire général et, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le trésorier général, du rapport des vérificateurs aux comptes, elle approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. En conséquence, elle donne quitus aux membres du comité directeur de leur mandat pour le dit exercice.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

9. AFFECTATION DU RESULTAT

9.1. QUATRIÈME RÉSOLUTION

Le résultat de la ligue Est pour l'exercice 2018 s'élève à **12 259,78€**.

L'assemblée générale affecte le résultat sur les fonds associatifs de la ligue qui s'élèveront à **37 807,84€**.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

10. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Emmanuel PFUND, trésorier général, a soumis ce jour le budget prévisionnel (cf annexe I) au comité directeur de la ligue qui l'a approuvé à l'unanimité.

10.1. CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale adopte le budget prévisionnel 2020 annexé au présent procès-verbal.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

11. MODIFICATIONS STATUTAIRES ET REGLEMENTAIRES

11.1. BUT ET COMPOSITION

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 4 des statuts comme suit :

Le ressort territorial de la ligue **Est** comprend les régions de Bourgogne Franche-Comté et du Grand Est.

I. - En concertation avec la ligue, la fédération peut constituer, par décision de l'assemblée générale fédérale, des comités régionaux et départementaux au sein de ce ressort territorial et peut leur confier l'exécution d'une partie de ses missions. Le règlement intérieur fédéral précise la délégation de mission de ces comités.

Le ressort territorial des comités régionaux et départementaux doit s'harmoniser avec ceux du ministère chargé des sports. Le règlement intérieur fédéral précise la compétence géographique de ces comités. Les comités directeurs des comités sont élus au scrutin majoritaire à un tour.

~~Ces comités peuvent en outre, dans les départements d'outre-mer, conduire des actions de coopération avec les organisations sportives des Etats de la région de leur siège, et avec l'accord de la fédération, organiser des compétitions ou manifestations sportives internationales à caractère régional ou constituer des équipes en vue de participer à de telles compétitions ou manifestations.~~

II. - Les statuts des associations sportives, des comités départementaux et régionaux constitués sous la forme d'associations déclarées, affiliées à la FSPN et implantés au sein du ressort territorial de la ligue doivent être compatibles avec les statuts fédéraux. ~~Cependant, les retraités de la direction générale de la police nationale peuvent être élus au comité directeur d'une association sportive, d'un comité départemental ou d'un comité régional sans excéder un quart du nombre total des membres de cette instance. Cette même disposition peut concerner les extérieurs de la direction générale de la police nationale à raison de dix pour cent du comité directeur des associations sportives.~~ Seuls peuvent être présidents les fonctionnaires en situation d'activité relevant de la police nationale.

11.2. SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve les modifications de l'article 4 des statuts, relatif au but et composition des groupements sportifs en supprimant les dispositions relatives à l'accès des retraités et des extérieurs à leurs comités directeurs.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 9 des statuts comme suit :

III. Le vote par correspondance ~~n'est pas~~ admis.

Chaque comité régional est représenté par huit délégués titulaires ou suppléants. ~~Ils doivent posséder le statut de fonctionnaire en situation d'activité relevant de la police nationale.~~

VI. ~~Il peut être recouru à des procédés électroniques de vote pourvu que ceux-ci garantissent le secret du scrutin lorsque cela est requis. En cas de recours au vote électronique, il concerne l'ensemble des séquences de vote (vote aux personnes, résolutions).~~

~~La ligue a la possibilité de recourir à un prestataire extérieur. Le système de vote électronique doit :~~

- ~~○ garantir la confidentialité et la sécurité des données transmises (notamment données d'identification, d'émargement, d'enregistrement et de dépouillement des votes),~~
- ~~○ pouvoir être scellé à l'ouverture et à la fermeture du scrutin,~~
- ~~○ prévoir la mise en place d'une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement du système.~~

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article 9 des statuts, relatif à l'assemblée générale en permettant :

- à tout licencié (fonctionnaire en activité relevant de la police nationale, retraité de la police nationale, extérieur) d'être porteur de voix de son comité régional,
- le vote électronique et ses modalités (utilisation pour l'ensemble des votes, garantie de confidentialité des données, préservation des résultats, assistance technique).

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 11 des statuts comme suit :

~~II. Seuls les fonctionnaires en situation d'activité relevant de la direction générale de la police nationale peuvent être membres du comité directeur. Le comité directeur peut être composé de fonctionnaires en situation d'activité relevant de la direction générale de la police nationale, de retraités de cette direction et de personnes extérieures à cette direction.~~

~~Toutefois, la présence des retraités de la direction générale de la police nationale au sein du comité directeur ne peut excéder 25% de son effectif total théorique.~~

~~La présence de personnes extérieures à la direction générale de la police nationale ne peut excéder 5% de son effectif total théorique.~~

~~Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des associations sportives affiliées.~~

~~Dans le calcul de ces plafonds de présence, il convient quand les deux décimales sont inférieures à 0,50 d'attribuer le chiffre immédiatement inférieur et le contraire quand les deux décimales sont supérieures à 0,50.~~

Le comité directeur doit comprendre au moins :

- un médecin,
- un représentant des juges et arbitres,
- un représentant des conseillers techniques de ligue,
- un représentant des enseignants d'activité physique ou sportive titulaire d'un diplôme tel que défini à l'article L 212-1 du code du sport,
- ~~○ deux représentants des clubs motocyclistes de la police nationale implantés dans la ligue, disposition transitoire jusqu'au 31 mars 2021.~~

En application de l'article L 131-8 du code du sport, la représentativité des deux sexes est garantie au sein du comité directeur comme suit :

1. Lorsque la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, la représentativité est garantie à hauteur de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe.
2. Lorsque la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, la représentativité lui est garantie à hauteur de 25% des sièges.

Quand le nombre de voix n'est pas entier, il convient, quand les deux décimales sont inférieures à 0.50, d'attribuer le chiffre entier immédiatement inférieur et le contraire quand les décimales sont supérieures ou égales à 0.50.

III. Lorsqu'un membre du comité directeur quitte la direction générale de la police nationale et désire poursuivre son mandat, il est dérogé temporairement aux dispositions du paragraphe II jusqu'à la fin de son mandat. Le représentant des conseillers techniques de ligue ne peut siéger au comité directeur que dans le temps de son mandat.

11.6 HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article 11 des statuts, relatif au comité directeur permettant son accès :

- aux fonctionnaires en activité relevant de la police nationale, aux retraités de la police nationale et aux extérieurs,
- en limitant à 25% de ses membres le nombre de retraités et à 5% de ses membres le nombre d'extérieurs,
- en appliquant ces dispositions à l'ensemble des associations affiliées,
- en supprimant la présence des deux représentants des clubs motocyclistes de la police nationale et disciplines associées en son sein conformément à la disposition transitoire fédérale arrivée à son terme le 31 mars 2021,
- en permettant aux membres élus arrivant à la retraite de poursuivre leur mandat en dérogeant aux dispositions ci-dessus.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

11.7 LE COMITE DIRECTEUR

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 13 des statuts comme suit :

Le vote par procuration est autorisé et limité à un seul pouvoir donné à un autre membre du comité directeur.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent ou représenté par procuration. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

11.8 NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article 13 des statuts, relatif au comité directeur en précisant que le vote par procuration est autorisé et limité à un seul pouvoir donné à un autre membre du comité directeur. Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent ou représenté par procuration.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 15 des statuts comme suit :

Dès son élection, le comité directeur choisit en son sein le président au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Le doyen du comité directeur préside cette opération et propose à l'assemblée générale le président choisi par le comité directeur. Il doit être élu par l'assemblée générale à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés.

Seul un fonctionnaire en situation d'activité relevant de la direction générale de la police nationale peut être élu à la fonction de président de la ligue.

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article 13 des statuts, relatif au président en précisant que seul un fonctionnaire en situation d'activité relevant de la direction générale de la police nationale peut être élu à la fonction de président de la ligue.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 16 des statuts comme suit :

Après l'élection du président, le comité directeur élit en son sein, au scrutin secret et sur proposition du président, un bureau de ligue de neuf membres comprenant :

- le président,
- quatre vice-présidents dont deux représentants les instances disciplinaires,
- le secrétaire général,
- le trésorier général,
- les représentants du comité directeur auprès de la commission sportive et de la commission féminine.

Il doit être élu à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. ~~Seuls les fonctionnaires en situation d'activité relevant de la direction générale de la police nationale peuvent être membres du bureau de ligue.~~

Peuvent en outre siéger au bureau de la ligue, avec voix consultative, le personnel de la ligue ainsi que toute personne invitée par le président.

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article 16 des statuts, relatif à la composition du bureau de la ligue :

- en permettant à toute catégorie de licencié (fonctionnaire en activité relevant de la police nationale, retraité de la police nationale, extérieur) d'être membre du bureau de la ligue,
- en permettant aux personnels de la ligue et à toute personne invitée par la présidence de participer aux réunions avec voix consultative.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

11.13 SURVEILLANCE ET PUBLICITE

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 31 des statuts comme suit :

Les règlements prévus par les présents statuts et les autres règlements arrêtés par la ligue sont publiés **au bulletin officiel de la ligue.** Par voie électronique sur le site internet de la fédération : www.sportpolice.fr

11.14 DOUZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article 31 des statuts, relatif à la publication des statuts et autres règlements arrêtés par la ligue par voie électronique sur la page dédiée à la ligue est sur le site internet de la fédération : www.sportpolice.fr

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

11.15 COMPETENCES DE LA LIGUE, DES COMITES ET DES ASSOCIATIONS

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article R.12.2 du règlement intérieur comme suit :

Les vainqueurs des compétitions **régionales de la ligue Est** prennent le titre de champion **régional de la ligue Est** police individuel ou par équipe.

11.16 TREIZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article R.12.2 du règlement intérieur, relatif aux appellations « régionales et régional » remplacées par « de la ligue Est ».

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

11.17 INSTANCES DE LA LIGUE ET FONCTIONNEMENT REGIONAL

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article R.17 du règlement intérieur comme suit :

Le comité directeur peut déléguer une partie de ses pouvoirs au bureau de ligue ou à des commissions de ligue **et à toute personne ressource non élue qu'il désigne.**

11.18 QUATORZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article R.12.2 du règlement intérieur, relatif au comité directeur en ajoutant une possibilité de délégation d'une partie de ses pouvoirs à toute personne « ressource » non élu qu'il désigne.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix

OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

11.19 INSTANCES DE LA LIGUE ET FONCTIONNEMENT REGIONAL

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article R.20 du règlement intérieur comme suit :

Le secrétaire général est chargé de la mise en œuvre des décisions et des orientations prises par le président, le bureau de ligue, le comité directeur et l'assemblée générale.

~~Il est le gestionnaire administratif et sportif de la ligue. Il dirige et contrôle les services administratifs de la ligue. Il est le correspondant privilégié de la fédération ainsi que des comités et des associations de son ressort territorial. Il est chargé de la gestion et de l'organisation du secrétariat général.~~

11.20 QUINZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article R.20 du règlement intérieur, relatif au secrétaire général en attribuant à ce dernier une mission de direction et de contrôle des services administratifs de la ligue.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix

OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

11.21 INSTANCES DE LA LIGUE ET FONCTIONNEMENT REGIONAL

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article R.21 du règlement intérieur comme suit :

Le trésorier général est responsable des finances de la ligue. ~~Il dirige et contrôle les services comptables et financiers de la ligue.~~ Il établit les prévisions budgétaires qu'il soumet au comité directeur puis, après accord de celui-ci, à l'assemblée générale.

11.22 SEIZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la modification de l'article R.21 du règlement intérieur, relatif au trésorier général en attribuant à ce dernier une mission de direction et de contrôle des services comptable et financiers de la ligue.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix

OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

A la suite de l'énoncé de l'ensemble des résultats de vote concernant les résolutions, le secrétaire général annonce à 10h50 l'ouverture de la procédure de vote aux personnes. Celle-ci concerne le renouvellement complet du comité directeur de la ligue. A 11h05, monsieur Philippe MARC, président du bureau de vote annonce les résultats.

12. RENOUELEMENT DE L'ENSEMBLE DU COMITE DIRECTEUR

12.1. SCRUTIN N° 1 (24 poste) : MEMBRES ORDINAIRES

Collège électoral :	63	voix	
Suffrages exprimés :	59	voix	
Suffrages validés :	59	voix	
Bulletins nuls :	00	voix	
BAUSMAYER Eric	59	voix	Elu
BLAZY Xavier	59	voix	Elu
BON Céline	59	voix	Elue
BRICE Kevin	59	voix	Elu
COSTA Frédéric	59	voix	Elu
ELIE Graziella	59	voix	Elue
FRERE Jean-Yves	59	voix	Elu
GLORIAN Philippe	59	voix	Elu
HUGUET-RAIWISQUE Sonia	59	voix	Elue
JACQUIN Pascal (retraité)	59	voix	Elu
LUTHI Michel (retraité)	59	voix	Elu
MAIRE-SAMUEL Ellane	59	voix	Elue
PARISON David	59	voix	Elu
PAULIN Magali	59	voix	Elue
ROGGERO Michel	59	voix	Elu
ROUH Olivier	59	voix	Elu
ROUSSELOT Frédéric (extérieur)	59	voix	Elu
RUF Baptiste	59	voix	Elu
SCHOUMACHER Cédric	59	voix	Elu
SINISCALCO Gilbert	59	voix	Elu
TURPIN Chantal	59	voix	Elue
VUITTENEZ Jocelyn	59	voix	Elu
WEYER Thierry	59	voix	Elu
WUHLIN Denis	59	voix	Elu

12.2. SCRUTIN N° 2 (1 poste) : REPRESENTANT DU CORPS MEDICAL

Collège électoral :	63	voix	
Suffrages exprimés :	59	voix	
Suffrages validés :	59	voix	
Bulletins nuls :	00	voix	
DEY Christophe	59	voix	Elu

12.3. SCRUTIN N° 3 (1 poste) : REPRESENTANT DES JUGES ET ARBITRES

Collège électoral :	63	voix	
Suffrages exprimés :	59	voix	
Suffrages validés :	59	voix	
Bulletins nuls :	00	voix	
RUF Baptiste	59	voix	Non élu
SPRIMONT Jean-Paul	59	voix	Elu au bénéfice de l'âge

12.4 SCRUTIN N° 4 (1 poste) : REPRESENTANT DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE LIGUE

Collège électoral :	63	voix	
Suffrages exprimés :	59	voix	
Suffrages validés :	59	voix	
Bulletins nuls :	00	voix	
GAGNEPAIN Marie	59	voix	Elue
SCHOUMACHER Cédric	59	voix	(retrait sur demande de l'intéressé – élu sur le scrutin n°1)
VUITTENEZ Jocelyn	59	voix	(retrait sur demande de l'intéressé – élu sur le scrutin n°1)

12.5 SCRUTIN N° 5 (1 poste) : REPRESENTANT DES ENSEIGNANTS D'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE TITULAIRE D'UN DIPLOME TEL QUE DEFINI A L'ARTICLE L212-1 DU CODE DU SPORT

Collège électoral :	63	voix	
Suffrages exprimés :	59	voix	
Suffrages validés :	59	voix	
Bulletins nuls :	00	voix	
BOSCHETTI Eric (retraité)	59	voix	Elu

12.6 REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR

Répartition des licences en 2020, 406 féminines pour 2181 licenciés soit 18,62%.

En application de l'article 11 des statuts, la représentativité féminine au sein du comité directeur ne peut être inférieure à 25% des postes (soit au moins 7).

Nombre de membres au sein du comité directeur : 28

Résultats des élections :

- Hommes : 21 élus
- Femmes : 7 élues

12.7 REPRÉSENTATIVITÉ DES RETRAITÉS AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR

En application de l'article 11 des statuts, la représentativité des retraités de la direction générale de la police nationale au comité directeur ne peut excéder 25% de son effectif total théorique (soit 7 postes ou moins).

Nombre de membres au sein du comité directeur : 28

Résultats des élections :

- Retraités : 3 élus

12.8 REPRÉSENTATIVITÉ DES EXTÉRIEURS AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR

En application de l'article 11 des statuts, la représentativité des extérieurs à la direction générale de la police nationale au comité directeur ne peut excéder 5% de son effectif total théorique (soit 1 poste).

Nombre de membres au sein du comité directeur : 28

Résultats des élections :

- Extérieur : 1 élu

A l'issue de l'énoncé de la nouvelle composition du comité directeur, les membres de celui-ci sont invités à se retirer afin d'élire le nouveau président de la ligue Est.

En application de l'article 15 des statuts, Michel LUTHI, doyen d'âge du nouveau comité directeur demande aux nouveaux membres élus Intéressés par la présidence de se faire connaître.

Monsieur Denis WUHRLIN présente sa candidature. Aucun autre membre du comité directeur ne se porte candidat.

La candidature de monsieur Denis WUHRLIN est alors soumise au vote du nouveau comité directeur.

13. ELECTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE EST DE LA FSPN

13.1 ELECTION DE LA PRESIDENCE AU COMITE DIRECTEUR

Collège électoral :	28	voix
Suffrages exprimés :	19	voix
Suffrages validés :	19	voix
OUI :	19	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

La candidature de monsieur Denis WUHRLIN au poste de président de la ligue Est est approuvée à l'unanimité par les membres du nouveau comité directeur.

L'ensemble des membres du comité directeur rejoint l'assemblée générale. Michel LUTHI, annonce le choix de la présidence aux porteurs de voix de l'assemblée générale. Ce choix est immédiatement soumis aux votes.

13.2 ELECTION DE LA PRESIDENCE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

Denis WUHRLIN est élu président de la ligue Est de la FSPN par l'assemblée générale.

En application de l'article 16 des statuts, Denis WUHRLIN, président de la ligue est, soumet au comité directeur sa proposition de constitution du nouveau bureau régional.

13.3 ELECTION DU BUREAU DE LA LIGUE PAR LE COMITE DIRECTEUR

Président :	WUHRLIN Denis
Vice-président	FRERE Jean-Yves
Vice-président, commission de discipline :	LUTHI Michel
Vice-président, commission supérieure d'appel	ROGGERO Michel
Vice-président (président du CR BFC) :	SINISCALCO Gilbert
Vice-présidente (présidente du CR Grand Est) :	TURPIN Chantal
Secrétaire général :	PARISON David
Trésorier général :	BOSCHETTI Eric
Représentante du CD à la commission sportive	GAGNEPAIN Marie
Représentante du CD à la commission féminine	BON Céline

Collège électoral :	28	voix
Suffrages exprimés :	19	voix
Suffrages validés :	19	voix
OUI :	19	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

13.4 REPRESENTATIVITE FEMININE AU BUREAU DE LA LIGUE

En application de l'article 16 des statuts, la représentativité au sein du bureau de la ligue ne peut être inférieure à 25% des postes (soit au moins 3).

Nombre de membres au sein du bureau de la ligue : 10

- Hommes : 7 postes
- Femmes : 3 postes

14. ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Philippe MARC, président du bureau de vote, proclame le résultat de l'élection des vérificateurs aux comptes.

Collège électoral :	63	voix	
Suffrages exprimés :	59	voix	
Suffrages validés :	59	voix	
LAPOINTE Romuald	59	voix	Titulaire au bénéfice de l'âge
MARCHAL Patrick	59	voix	Titulaire au bénéfice de l'âge
VALGALIER Nicolas	59	voix	Suppléant

15. TARIF DE LA COTISATION RÉGIONALE

15.1 DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve le fait de ne demander aucune cotisation pour la ligue en 2021.

Collège électoral :	63	voix
Suffrages exprimés :	59	voix
Suffrages validés :	59	voix
OUI :	59	voix
NON :	00	voix
ABSTENTION :	00	voix

16. INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA FSPN

« C'est toujours un plaisir pour moi de venir dans l'Est, une ligue active et dynamique comme l'ont démontré les chiffres mis en avant au cours de cette assemblée générale. Vous venez de mettre en place une nouvelle gouvernance de vos instances et je voudrais revenir sur cette obligation vis-à-vis de votre numéro d'agrément mais également de l'imposition différente que pouvait engendrer l'ancien fonctionnement où des élus étaient par le fait rémunérés par leur fédération. Maintenir des permanents « salariés » aurait obligé notre fédération à payer des impôts telle une société et non pas comme une association qui peut recevoir des dons et subventions défiscalisés pour les donateurs ou partenaires.

Selon la volonté de notre ministère de tutelle, notre fédération se détache un peu du sport élitiste, au travers notamment des différents championnats USPE, pour se recentrer sur le sport de masse pratiqué localement. Ainsi, grâce à nos partenaires de la GMF et d'Intériale, nombre de salles de sport d'associations sportives ont été créées ou équipées de nouveaux matériels à l'instar de plusieurs compagnies de CRS qui ont été pour leur part dotées de box de crossraing.

Cette nouvelle politique sportive est d'ailleurs énoncée dans le projet sportif fédéral 2021-2024 mis noir sur blanc dans un livret distribué au coup par coup mais qui devrait faire l'objet d'une parution plus générale dans quelques temps.

Je reste à votre disposition pour toutes questions et je vous souhaite une bonne fin d'assemblée générale. »

Jean-François BRIAND
Directeur général de la FSPN

17. INTERVENTION DES PARTENAIRES FEDERAUX

Marilène AUTEVILLE, Mélodie LEGRAND et Richard TASSERIT pour la BFM, Aurélie THOMAS, Magalie CHARLES et Sofyane CHAHID pour la GMF, Dominique DELSAUX et Sabrina BOERINGER pour la MGP et Marion CHABRIER pour Intériale, présents depuis le début de cette assemblée générale sur leur stand respectif, prennent tour à tour la parole pour rappeler le partenariat reliant la FSPN à leur entreprise et la possibilité pour les dirigeants de nos associations de les contacter pour définir la possibilité d'un soutien dans leurs différents projets associatifs mais également des projets plus personnels pour l'ensemble des licenciés de la FSPN.

A cette occasion, une nouvelle convention de partenariat entre la BFM et la ligue Est est signée par messieurs Richard TASSERIT et Denis WUHLIN.

18. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale à 12h45.

Liverdun, le 29 juin 2021

Le Secrétaire Général



David PARISON

Le Président



Denis WURHLIN

BUDGET PREVISIONNEL 2021 - DEPENSES

Activités Nationales Ligue EST		Administratif	Associatif	Total
2	FRAIS DE TRANSPORT CHAMP NAT	- €	- €	- €
2	CHPT DE FRANCE VTT - TIPA - MARATHON	3 159,70 €	- €	3 159,70 €
2	CHPT DE FRANCE TRANSPORT LIGUE/LIGUE	- €	- €	- €
2	DROITS D'ENGAGEMENTS	- €	- €	- €
2	COUPE DE FRANCE TRANSPORT	- €	300,00 €	300,00 €
TOTAL 2		3 159,70 €	300,00 €	3 459,70 €

TOTAL ACTIVITES NATIONALES

3 159,70 €

300,00 €

3 459,70 €

Activités Régionales Comités Régionaux		Administratif	Associatif	Total
3	CHPT REGIONAL BASK	- €	- €	- €
3	CHPT REGIONAL CROS	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
3	CHPT REGIONAL CYCL	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
3	CHPT REGIONAL EQUI	600,00 €	- €	600,00 €
3	CHPT REGIONAL FOOT-FOOT 6-FUTSAL-FOOT5	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
3	CHPT REGIONAL GOLF	500,00 €	- €	500,00 €
3	CHPT REGIONAL HAND	- €	- €	- €
3	CHPT REGIONAL HSST	800,00 €	- €	800,00 €
3	CHPT REGIONAL NATA	800,00 €	- €	800,00 €
3	CHPT REGIONAL SKIF	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
3	CHPT REGIONAL TENN-BADM-SQUASH	800,00 €	- €	800,00 €
3	CHPT REGIONAL TETA	- €	- €	- €
3	CHPT REGIONAL TIPA	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
3	CHPT REGIONAL TPFU	500,00 €	- €	500,00 €
3	CHPT REGIONAL TRIA	800,00 €	- €	800,00 €
3	CHPT REGIONAL VETT	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
3	CHPT REGIONAL VOBA-BEACH	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
3	CHPT REGIONAL PETA	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
3	CHPT REGIONAL BIAT-DUAT	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
3	CHPT REGIONAL - AUTRES - RPS	3 284,00 €	- €	3 284,00 €
3	CHPT REGIONAL SPME	500,00 €	- €	500,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE HAND MASC	- €	- €	- €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE HAND FEM	- €	- €	- €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE CYCLISME	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE KARATE	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE NATATION	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE TIPA	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE SPME	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE FOOT FEM	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE FOOT MASC	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE TRIA	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE COMBINE POLICIER	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE PARA	150,00 €	100,00 €	250,00 €
3	REGROUPEMENT EQUIPE DE LIGUE AUTRES	500,00 €	100,00 €	600,00 €
3	BUDGET DEVELOPPEMENT LIGUE	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
3	DISPOSITIF ACHAT MATERIEL SPORTIF AS	27 530,00 €	- €	27 530,00 €
TOTAL 3		68 194,00 €	1 100,00 €	69 294,00 €

Réunions Ligue EST

Administratif

Associatif

Total

4	ASSEMBLEE GENERALE	2 500,00 €	200,00 €	2 700,00 €
4	COMITE DIRECTEUR	300,00 €	200,00 €	500,00 €
4	REUNION DU BUREAU DE LA LIGUE	150,00 €	200,00 €	350,00 €
4	COMMISSION SPORTIVE	200,00 €	200,00 €	400,00 €
4	RELATIONS EXTERIEURES	150,00 €	100,00 €	250,00 €
4	REUNIONS DES DIRIGEANTS DES COM REGION (CD)	300,00 €	100,00 €	400,00 €
4	REUNIONS REGIONALES DIVERSES	200,00 €	200,00 €	400,00 €
TOTAL 4		3 800,00 €	1 200,00 €	5 000,00 €

TOTAL ACTIVITES REGIONALES

61 994,00 €

2 300,00 €

64 294,00 €

Fonctionnement Véhicules Ligue EST

Administratif

Associatif

Total

5	FONCTIONNEMENT AUTOMOBILE CARBURANT	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €
TOTAL 5		4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €

Frais généraux de la Ligue		Administratif	Associatif	Total
6	ACHAT DE MATIERES PREMIERES	- €	300,00 €	300,00 €
6	ACHAT DE MATERIEL	- €	300,00 €	300,00 €
6	FOURNITURES SPORTIVES - EQUIPEMENTS	- €	1 800,00 €	1 800,00 €
6	FOURNITURES DE BUREAU	- €	600,00 €	600,00 €
6	ORGANISATION SOUS-TRAITEES	- €	800,00 €	800,00 €
6	LOCATIONS	- €	400,00 €	400,00 €
6	COMMUNICATION - DOCUMENTATION	- €	300,00 €	300,00 €
6	ENTRETIEN - REPARATION	- €	300,00 €	300,00 €
6	COUPES - RECOMPENSES - CADEAUX	- €	300,00 €	300,00 €
6	FRAIS POSTAUX	- €	100,00 €	100,00 €
6	FRAIS BANCAIRES	- €	150,00 €	150,00 €
6	LICENCES ANNUELLES	- €	24 000,00 €	24 000,00 €
6	LICENCES JOURNEES	- €	300,00 €	300,00 €
6	LICENCES DECOUVERTES	- €	300,00 €	300,00 €
6	LICENCES ELEVES A/C 1ER SEPT	- €	600,00 €	600,00 €
6	GROUPEMENTS SPORTIFS	- €	588,00 €	588,00 €
6	MUNITIONS	285,00 €	- €	285,00 €
TOTAL 6		285,00 €	30 938,00 €	31 223,00 €

DEPENSES 2021	70 238,70 €	33 538,00 €	103 776,70 €
----------------------	--------------------	--------------------	---------------------

BUDGET PREVISIONNEL 2021 - RECETTES				
1	PARTENARIAT BFM + GMF + INTERIALE	0,00 €	5 750,00 €	5 750,00 €
1	FEDERATION - BONUS	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
1	FONCTIONNEMENT AUTOMOBILE LIGUE	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €
1	BUDGET DEVELOPPEMENT LIGUE	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
1	DISPOSITIF ACHAT MATERIEL SPORTIF AS	27 530,00 €	0,00 €	27 530,00 €
1	CHPTS DE FRANCE TRANSPORT	3 159,70 €	0,00 €	3 159,70 €
1	BUDGET DELEGUE DE LIGUE	32 984,00 €	0,00 €	32 984,00 €
1	LICENCES ANNUELLES	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
1	LICENCES JOURNEES	0,00 €	300,00 €	300,00 €
1	LICENCES DECOUVERTES	0,00 €	300,00 €	300,00 €
1	LICENCES ELEVE A/C 1ER SEPT	0,00 €	600,00 €	600,00 €
1	GROUPEMENTS SPORTIFS	0,00 €	588,00 €	588,00 €
1	MUNITIONS	285,00 €		285,00 €
TOTAL 1	RECETTES 2021	70 238,70 €	33 538,00 €	103 776,70 €

TOTAL DEPENSES	70 238,70 €	33 538,00 €	103 776,70 €
-----------------------	--------------------	--------------------	---------------------

TOTAL RECETTES	70 238,70 €	33 538,00 €	103 776,70 €
-----------------------	--------------------	--------------------	---------------------

BALANCE	- €	- €	- €
----------------	------------	------------	------------